



## DECISION MUNICIPALE n°

DEC 2025\_015

Portant approbation d'un contrat de location d'un garage communal

Le Maire de la commune de VIRY (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2022-049 du 6 septembre 2022 portant délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT à Monsieur le Maire ;

Vu la décision n° DEC 2023-010 en date du 8 février 2023, approuvant le contrat de location d'un garage communal avec le restaurant le KHUE DANH, qui a été conclu le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Considérant le rachat du restaurant le KHUE DANH par l'entreprise TAMI SAS, et le souhait du nouveau propriétaire de louer à son tour le garage n°1001 situé au sous-sol de l'immeuble Les Marronniers, rue du Marronnier, 74580 VIRY ;

**DECIDE****Article 1 :**

La décision n° DEC 2023-010 en date du 8 février 2023, portant approbation du contrat de location du garage communal avec le restaurant le KHUE DANH, est abrogée.

**Article 2 : Objet**

D'approuver le contrat de location d'un garage communal, n°1001, situé au sous-sol de l'immeuble Les Marronniers, rue du Marronnier, 74580 VIRY, avec l'entreprise TAMI SAS dont le siège est situé 13 Avenue des Contamines, Bât B, 74160 Saint-Julien-en-Genevois.

Les locaux, sont exclusivement destinés à l'usage de garage ou de locaux de stockage pour l'établissement le KHUE DANH sis 3 rue du Marronnier, 74580 VIRY.

**Article 3 : Prix**

Le montant du loyer est de 205,00 € mensuels, révisables, auquel s'ajouteront les éventuelles charges récupérables sur la base d'un relevé annuel.

**Article 4 : Durée**

La durée du contrat de location est de 1 an renouvelable tacitement, à compter du 20 mars 2025.

**Article 5 : Voies de recours**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente décision, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Mesures de publicité :

Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- Transmission à la préfecture le 02/04/2025
- Publication le 10/04/2025
- Notification le 04/04/2025  
(Nom, prénom + signature)

Viry, le 21/03/2025

Le Maire,

Signé le 21/03/2025

Laurent CHEVALIER